



INSERT A BOIS

‘ ‘ 6 6 0 1 3 6 ’ ’

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Attention pour éviter tout risque d'incendie, ces appareils doivent être installés dans les règles de l'art (D.T.U. 24.2) et conformément aux règles techniques rappelées dans la notice obligatoirement jointe aux appareils. Leurs installations doivent être effectuées par un professionnel ou une personne qualifiée.

« Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes en vigueur, doivent être respectées lors de l'installation et l'utilisation de l'appareil ».

SOMMAIRE :

1. Définition
2. Environnement de l'insert
3. Préparation de l'insert
4. Utilisation
5. Entretien
6. Pièces de rechange
7. Garantie



Destiné à l'installateur

Destiné à l'utilisateur

Vous venez d'acquérir un insert de cheminée fonctionnant au bois. Nous vous félicitons d'avoir fait confiance à notre marque.

1. Définition :

Cet insert dispose d'une chambre de combustion de type semi fermé. Il brûle du bois de chauffage en système combustion sur grille.

Destiné à être habillé avec des éléments en maçonnerie, il se raccorde au conduit de fumée en diamètre 200 suivant normes et réglementations en vigueur.

Cet appareil a été testé selon les critères de la norme NF EN 13 229

1.1. Caractéristiques :

- Buse de départ fumée : Ø 200 mm
- Combustible : bois en bûches de longueur 70 cm
- Combustibles interdits : tous les autres
- Poids : 216 kg.
- Puissance : 17 kW*
- Consommation à allure nominale : 6,8 kg/h*
- Consommation à allure réduite : -*
- Durée de fonctionnement à allure nominale : 51 avec une charge de 5,8 kg.
- Autonomie : Intermittent ;
- Température moyenne des fumées à allure normale : 371 °C*
- Débit massique des fumées : 15,85 g/s*
- Rendement de l'appareil : 72,7 %*
- Taux de CO dans les fumées : 0,205 %*
- Taux de CO₂ dans les fumées : 10,9 %*
- Distance minimale par rapports aux matériaux combustibles adjacents : latérale : 50 cm, arrière : 50 cm, sol : 15 cm

* Résultats selon essais laboratoire selon NF EN 13 229

La dépression du conduit de fumée nécessaire au bon fonctionnement et développant la meilleure puissance calorifique des appareils est de 12 Pa (Pascal) mais peut être comprise entre 10 et 20 Pa. Un tirage trop important, supérieur à 20 Pa, dû à un conduit trop long ou dans certaines conditions de tubage par exemple, provoque des allures trop vives, une consommation de combustible excessive, une baisse de rendement, une détérioration anormale de l'appareil et une annulation de la garantie. Dans ce cas, faites contrôler le tirage de l'insert en fonctionnement par un professionnel, le montage conforme d'un modérateur de tirage (justifiable d'un avis technique) peut être nécessaire.

IMPORTANT : CET INSERT NE PEUT ÊTRE RACCORDE À SUR UN SEUL CONDUIT UNITAIRE DE TYPE G (résistant aux feux de cheminées).

1.2. Encombrements : Voir figure 1

2. ENVIRONNEMENT DE L'APPAREIL

2.1. Recommandations concernant le site d'installation

Le rayonnement calorifique important de l'insert à travers la vitre en vitrocéramique, demande l'éloignement de toute matière pouvant être détériorée ou altérée par la chaleur

(mobilier, papier peint, boiserie, etc.) ; à une distance minimale de 1500 mm par rapport à la vitre de façade.

La vitre de l'appareil est très chaude : attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants.

2.2. Avant tous travaux

Il y aura lieu de s'assurer de la conformité et de la compatibilité du conduit de fumée sur lequel l'insert sera raccordé suivant les règles en vigueur : NF DTU 24.1.P1, P2 et P3 (NF 51 201-1).

Nature du conduit de fumées:

- Le conduit de fumées doit être conforme à la norme NFP 51.201.1
- Le dimensionnement du conduit de fumées doit être conforme selon la norme NFEN 13 384.1

Si le conduit de fumée n'est pas compatible, ou dans le cas d'une réfection, il y aura lieu de réaliser un tubage réglementaire à l'aide d'un procédé justifiable d'un avis technique favorable à cet usage ou de le remplacer par un nouveau conduit conforme et adapté à l'insert. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié.

Dans tous les cas, le conduit doit permettre un ramonage mécanique.

Vérifier l'environnement dans lequel la cheminée et l'insert seront installés. Procéder à l'enlèvement de tous les matériaux combustibles, ou dégradables sous l'action de la température, sur les parois (sols, murs et plafonds), ou à l'intérieur de la cheminée (dans le cas d'une réfection) à l'emplacement de la cheminée, si celle-ci est en contact avec ces parois.

Vérifier si le sol ou le plancher peut admettre les charges de l'édifice. (Prévoir une plaque pour la répartition des charges le cas échéant).

En cas de sols inflammables, il faut prévoir des protections ; exemple : avec un plancher bois, il est nécessaire de réaliser une découpe et de couler une dalle en béton sous l'emprise de la cheminée, ce qui a pour effet d'éviter le poinçonnage.

Pour les murs avec isolation combustible incorporée, comme le placo-polystyrène, il faut obligatoirement procéder à la découpe du complexe isolant sur toute la hauteur sous plafond, sur une largeur au moins égale à celle entre l'extérieur des piliers de la cheminée. Dans le cas de coffrage, cette découpe sera égale au moins à la largeur de ce dernier. D'une façon générale, le complexe isolant inflammable ne doit pas se trouver dans l'espace intérieur de la cheminée et de la hotte. La réservation ainsi créée sera comblée par un mur de renfort en matériau incombustible ayant une bonne isolation thermique et une bonne tenue mécanique (exemple : béton cellulaire). Il faudra veiller à bien rejoindre tous les éléments qui composent ce mur.

L'intérieur de la cheminée sera tapissé sur toute la hauteur à l'aide de l'isolation spéciale. Voir tableau 1^{er} cas et croquis n°2.

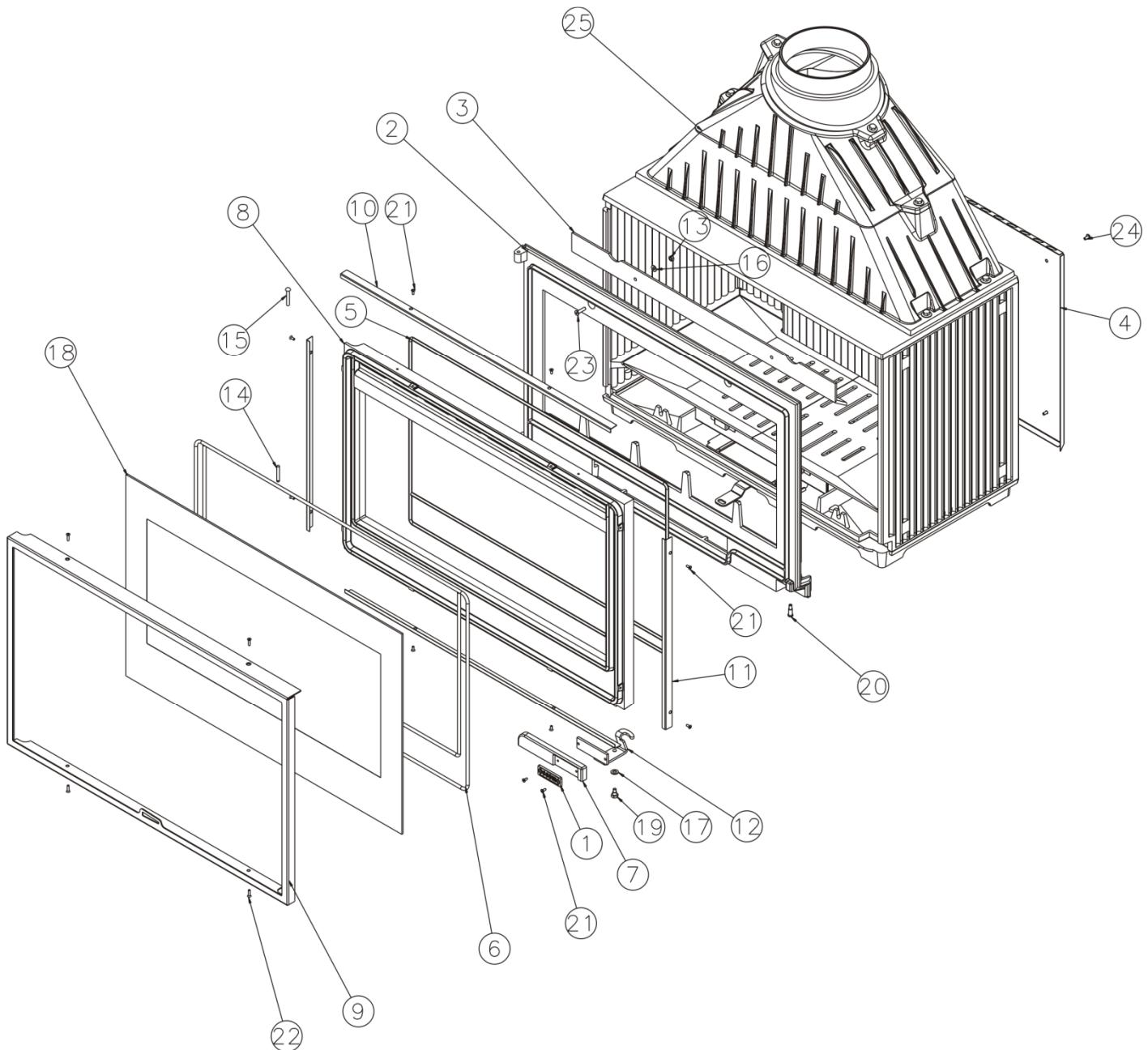
NOTA : Dans le cas de murs comportant une ventilation, il y aura lieu, lors de l'édification du mur de renfort, de respecter cette caractéristique.

Pour les murs en matériau incombustible, il faut obligatoirement, sur toute la largeur intérieure de la cheminée et sur toute la hauteur, appliquer l'isolation spéciale. Voir tableau 2^{ème} cas, et croquis n°2.

Pour les cloisons légères inflammables, il y aura lieu d'établir obligatoirement sur toute la hauteur sous plafond, un mur de renfort en matériau incombustible classé MO, de bonne stabilité et d'épaisseur adéquate, qui assurera la protection thermique. Exemple : béton cellulaire épaisseur 10 cm. N'ayant pas la place pour l'intégrer à l'intérieur de l'habillage, il sera donc exécuté sur toute la largeur de la cheminée, plus un débord de 5 à 10 cm de chaque côté. (Exemple : largeur hors tout, poutre, tablette ou coffrage, 160 cm, le doublage en béton cellulaire aura une largeur de 170 à 180 cm). Ensuite, la largeur intérieure de la cheminée sur toute la hauteur sera tapissée à l'aide de l'isolation spéciale. Voir tableau 3^{ème} cas et croquis n°3.

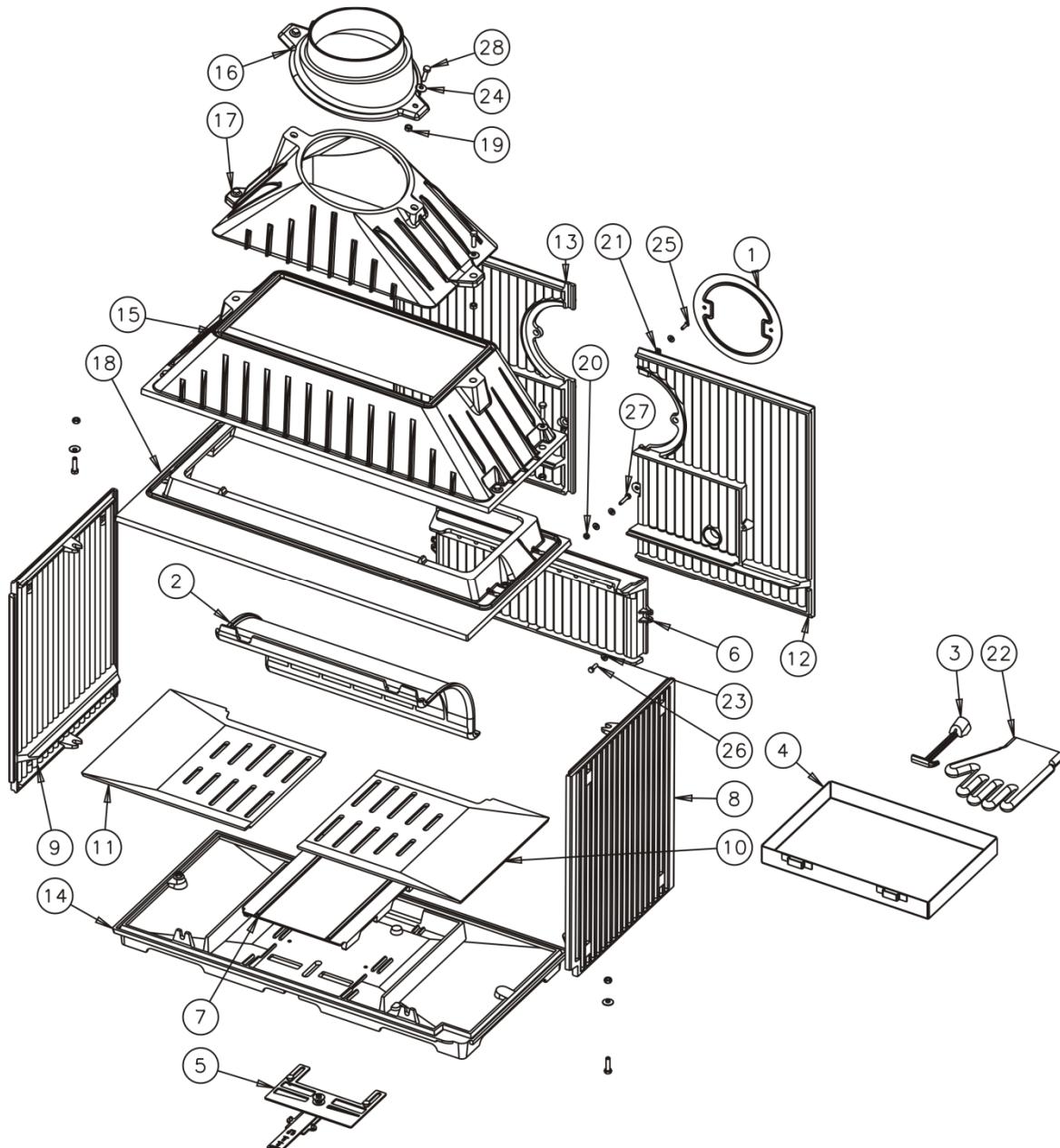
NOTA : Dans le cas où le conduit en attente est très près de la cloison légère inflammable ne permettant pas le passage du mur de renfort ; si l'écart au feu n'est pas respecté, nous vous conseillons de vous rapprocher du maître d'œuvre et du constructeur qui ont réalisés ce conduit. Dans l'impossibilité, il sera nécessaire de découper et retirer la cloison légère inflammable du point haut jusqu'à un niveau situé plus bas que celui du mur de renfort et la remplacer par un matériau incombustible ; et ce, sur la largeur totale de la

ECLATE ET NOMENCLATURE DE LA PORTE



Rep	Nb.	Désignation	Codification	Rep	Nb.	Désignation	Codification
1	1	écusson	1_8501_385101	14	1	goupille_cannelée	00001305127
2	1	façade	1_2101_660125	15	1	rivet_acier_TR_6X40	00001305507
3	1	raccord_conduit_d'air	2_0314_660125	16	2	rondelle_14X6,3X1,2	00003101784
4	1	plaqué_protection	1_2420_660125	17	1	rondelle_16X8,2X1,5	000013008885
5	1	tresse_porte_Ø7	1_8855_660126	18	1	verre_séraphier(838X528_ep4)	00001307947
6	1	tresse_verre_Ø6	1_826_660126	19	1	vis_à épaulement_M6_L6,5	00001307782
7	1	poignée_porte_chargement	1_2878_660126	20	1	vis_ep_G4_1026_ZN_noire	00001304686
8	1	porte_foyer	2_2861_660126	21	10	vis_TF_M4X10_pozie	00001301181
9	1	applique_de_façade	1_2130_660126	22	4	vis_TF_M4X16_pozie	00001305966
10	2	fixe_vitre	1_2078_660126	23	2	vis_TF_M6X25	00001305967
11	2	fixe_vitre_côté	1_2030_660126	24	4	vis_TL_M5X10_pozie_ZN_noir	00001305476
12	1	support_poignée_porte_chargemnt	1_2084_660126	25	1	ass_	
13	2	écrou_6_pans_M6_brut	00001300265				

ECLATE ET NOMENCLATURE DU CORPS



Rep.	Nb.	Désignation	Codification	Rep.	Nb.	Désignation	Codification
1	1	trappe_de_nettoyage	1_4230_364102	15	1	Avaloir_foyer	1-1137-660136
2	1	déflecteur	3_0131_366101	16	1	buse	1_4319_660136
3	1	clé_à_crochet	1_4101_3720	17	1	demi_avaloir_supérieur	1_1136_660136
4	1	cendrier	1_3316_660125_096	18	1	dessus	1_1101_660136
5	1	volet_réglage_air	1_4137_660125_098	19	12	écrou_6_pans_8_ZN_noir	00001305951
6	1	boite_conduit_d'air	1_3906_660125	20	1	écrou_6_pans_M6_brut	00001300265
7	1	boite_alimentation_air	1_5079_660125	21	2	écrou_carré_brut_M5	00001300269
8	1	coté_droit_foyer	1_0121_660125	22	1	gant_boulette_T10	00001307770
9	1	coté_gauche_foyer	1_0122_660125	23	6	rondelle_JZC6_14X6X1	00001300900
10	1	demi_grille_droite	2_0209_660125	24	12	rondelle_JZC_Ø8	00001300901
11	1	demi_grille_gauche	2_0208_660125	25	2	vis_TF_M5X20	00001305964
12	1	derrière_droit	1_2402_660125	26	2	vis_TH_M6X20_ZN_noire	00001301240
13	1	derrière_gauche	1_2404_660125	27	1	vis_TH_M6X30	00001304229
14	1	fond_de_foyer	2_0111_660125	28	12	vis_TH_M8X30_ZN_noire	00001301241